

Le Pr Fourtillan interné en hôpital psychiatrique contre son gré ?

Article rédigé par *France Soir*, le 13 décembre 2020

Source [France soir] Le professeur Jean-Bernard Fourtillan, qui a participé au tournage du film "Hold-Up" aurait été **interné contre son gré** à l'[hôpital psychiatrique Le Mas Careiron](#), de la ville d'Uzès, hier 10 décembre, sur ordre du préfet du Gard

Mise à jour ce 11/12/20 14:00

D'après un proche du dossier, cet internement sur ordre du préfet du Gard n'aurait pas reçu d'opposition du fils et de l'avocat de M. Fourtillan qui restent injoignables. M. Fourtillan serait "à l'isolement et donc dans l'impossibilité de communiquer avec l'extérieur. Son épouse devrait aller le voir dans l'après-midi".

Mise à jour ce 11/12/20 14:00

L'avocat du Pr Fourtillan, Me Marc Fribourg, en contact avec M. Guy Legros président de l'association de malades d'Alzheimer et Parkinson, lui a fait une déclaration surprenante à propos de son client:

"Monsieur Fourtillan est un complotiste, et il faut que les gens arrêtent d'appeler l'hôpital, ça ne sert à rien.

Que les malades arrêtent d'espérer des patchs qui n'arriveront jamais"

Les patchs thérapeutiques pour certains types de maladies sont fortement contestés par les autorités sanitaires d'après [un article du Figaro](#) :

À l'initiative d'une fondation créée par le Pr Joyeux et le Pr Fourtillan, plus de 350 malades de Parkinson et Alzheimer ont reçu une molécule dont «la qualité n'est pas connue», selon l'Agence du médicament qui a alerté la justice. « Un vrai scandale », a réagi la ministre de la Santé. Une « bombe scientifique », s'émerveille le Pr Henri Joyeux [sur une vidéo présentant](#) les recherches du Pr Jean-Bernard Fourtillan, sur le site Internet d'une association qu'ils ont créée ensemble pour développer des patchs transdermiques visant à traiter des maladies neurologiques. En fait de bombe, celle-ci vient de leur exploser à la figure : alors que plus de 350 patients auraient déjà été recrutés dans un essai illégal, l'Agence nationale de surveillance du médicament (Ansm) [vient d'annoncer](#) qu'elle avait intimé au Pr Fourtillan de «cesser immédiatement cet essai» et d'«informer sans délai chaque participant de cette interdiction». L'Ansm a par ailleurs saisi la justice et le pôle santé du parquet de Paris a été chargé de l'affaire.

13/12/2020 07:00